

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU





Mars 2016

Équipe de réalisation



Rédaction et révision

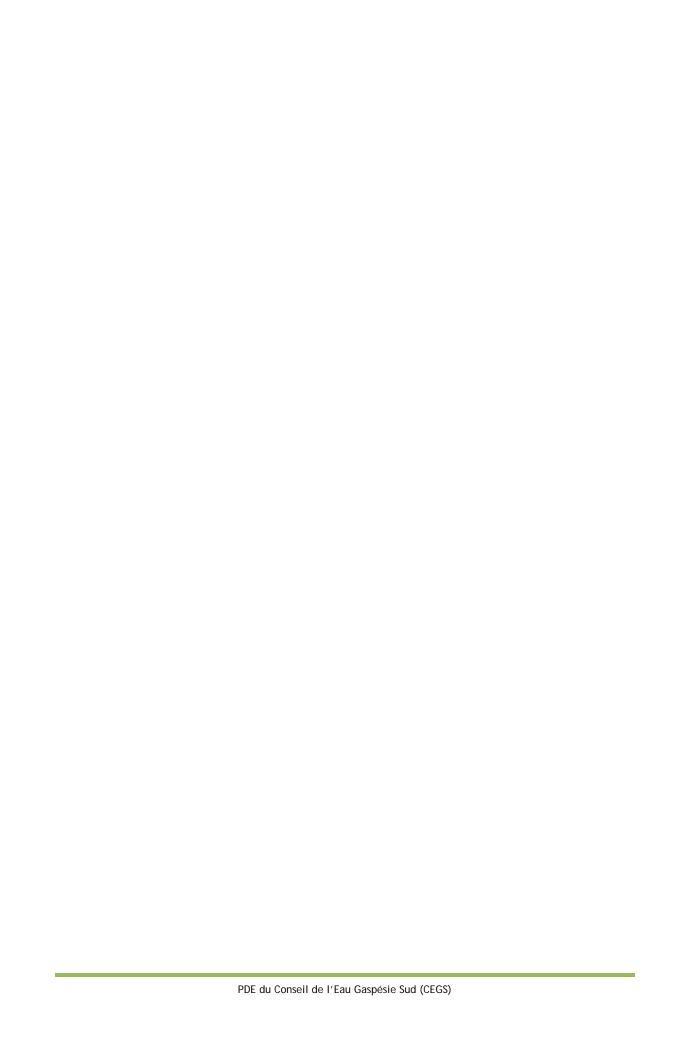
Julie Leblanc | Biologiste | Chargée de projet Michel Chouinard | Directeur général Ana Matos | Adjointe à la direction

Comité technique

Gaétan Bélair, MRC de Bonaventure Éric Boudreau, citoyen Laurence Laperrière, MDDELCC Rénald Méthot, MAMOT Geneviève Poulin, MERN

Remerciements

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) tient à remercier chaleureusement tous les gens qui se sont impliqués dans la réalisation du Plan directeur de l'eau du sud (PDE) de la Gaspésie, particulièrement les membres du Comité technique et du Conseil d'administration.



INTRODUCTION

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) est un organisme qui a pour mission de rassembler les principaux acteurs et utilisateurs de l'eau du territoire, dans un contexte de protection et de mise en valeur de cette ressource collective. Cet organisme contribue à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant tel que voulue dans la Politique Nationale de l'Eau du Québec. Cette gestion intégrée a pour effet de cibler les efforts sur la protection de l'eau avec une approche de concertation visant à minimiser les impacts de l'humain sur ce précieux bien collectif. Le CEGS regroupe des intervenants unis dans un même but, soit celui d'une utilisation efficace du territoire en respectant la diversité des usages et dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des gens qui y habitent.

Dans le cadre de la préparation du Plan directeur de l'Eau (PDE), le CEGS a procédé à une première étape de travail, soit celle de l'élaboration d'un Portrait du territoire et des usages liés à l'eau dans les bassins versants du sud de la péninsule gaspésienne. Ce recueil de connaissances constituera un outil de travail essentiel à d'éventuelles prises de décisions éclairées, tant par les décideurs et les intervenants que par la collectivité. L'objectif premier de ce portrait consiste à recueillir la meilleure information possible qui permettra de dégager une vision d'ensemble du territoire, de l'eau et de ses différents usages.

Lors de la rédaction de ce Portrait du territoire, nous avons constaté certains manques. L'absence ou la nécessité de mise à jour de certaines données nous ont limité dans notre objectif de dresser un portrait complet et actuel du territoire. Par conséquent, ce portrait n'est pas exhaustif mais se veut le plus complet possible en matière de composantes physiques, biologiques et humaines des bassins versants du sud de la Gaspésie.

Compte tenu de la vaste étendue de la zone gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Gaspésie Sud et afin de faciliter la représentation cartographique de certaines informations récoltées, le territoire a été subdivisé en trois: 1- secteur ouest, 2- secteur centre et 3- secteur est.

Et pour jeter un regard optimiste sur le futur, grâce à un exercice de réflexion de la Table de concertation du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, une vision commune de l'eau est ressortie.

«En 2050:

- La Gaspésie est une région où l'eau est partout bonne et abondante parce que nous en sommes tous les gardiens.
- Cette eau est reconnue comme une richesse collective que l'on protège pour la transmettre intacte à ceux et celles qui habiteront le territoire après nous.»

Composition de la Table de concertation du Conseil de l'Eau (Conseil d'administration)

Membres représentants (<u>votants</u>) 2016-2017

Secteur d'activité		Organisme	Représentant	No. siège
Secteur municipal		MRC Rocher-Percé		1
		MRC Bonaventure	Gérard Porlier Municipalité de Saint- Alphonse	2
		MRC Avignon	Bruce Wafer Municipalité d'Escuminac	3
	Gestionnaire de rivières	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec	Ronald Cormier	4
1e	Chasse & Pêche commerciale (CE)		En processus	5
Secteur économique	Forêt privée (CE)	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles	Louis Gauthier	6
ır écı	Industrie forestière (CE)		En processus	7
Secteu	Tourisme & Récréo-Tourisme (CE)	Ex. : Assoc. touristique Gaspésie; Bioparc, Cime Aventures	En processus	8
	Agriculture (CE)	UPA GÎM	Cindy Gagné PRÉSIDENTE	9

\$		Fédération des chasseurs et pêcheurs de la	Charles-Philippe	10
ire	Chasse & Pêche	Gaspésie	Mimeault Laflamme	
auta	Environnement	Conseil régional de l'environnement GÎM	Caroline Duchesne TRÉSORIÈRE	11
mun nnen	Éducation	Association forestière de la Gaspésie	Stéphanie Gracia	12
Secteur communautaire Environnement	CBV Local	Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure	Bernard Arsenault SECRÉTAIRE	13
cteur	Loisirs & Plein-Air	Unité régionale loisir et sport (URLS)	En processus	14
Se	Gestion intégrée Saint Laurent	Comité ZIP Baie des Chaleurs	Louis Marie Guité	15
	Citoyen		Louis-Philippe Ethier VICE PRÉSIDENT	16
Coopté		Conservation de la Nature Canada	Camille Bolduc/Olivier Caron	17
		Citoyenne	Marianne Desrosiers	18

*CE: Collège électoral

Membres conseillers (<u>non votants)</u> **2016-2017**

	Ministère / organisme	Représentant
	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Laurence Laperrière
[e]	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Geneviève Poulin
nement	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Rénald Méthot
Secteur gouvernemental	Instance régionale de concertation	À déterminer
ecteu	Ministère des Transports du Québec	Serge Rhéaume
S	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Louis Roy
	Ministère de la Sécurité publique	Andie Packwood Cloutier
	Agence de la santé et des services sociaux	Marie Chagnon

Organisation		Représentant
Secteur communautés autochtones	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	Tanya Barnaby/ Mathieu Gray-Lehoux

Sigles employés dans le texte

AARQ: Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec

AFG: Association forestière de la Gaspésie

AFOGÎM: Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles

ARDA: Aménagement rural et développement agricole

ATR: Association touristique régionale

BTI: Bacillus thuringiensis var. israelensis

CBVRB: Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure

CCCSF: Centre Canadien Coopératif de la Santé de la Faune

CDPNQ: Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

CEGS: Conseil de l'Eau Gaspésie Sud

CEHQ: Centre d'expertise hydrique du Québec

CF GASPÉSIE-LES-ÎLES: Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles

CIC: Canards Illimités Canada

CNC: Conservation de la nature Canada

COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

CQSAS : Centre québécois sur la santé des animaux sauvages

CREGÎM: Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

DBO₅: Demande biochimique en oxygène

EC: Environnement Canada

FADQ: Financière agricole du Québec

FQSA: Fédération québécoise pour le saumon atlantique

GA : Garantie d'approvisionnement

GFCBC: Groupement forestier corporatif Baie-des-Chaleurs

IQBP : Indice de qualité bactériologique et physico-chimique

IQBR : Indice de qualité de la bande riveraine

IRDA: Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

ISQ : Institut de la statistique du Québec

LES: Lieu d'enfouissement sanitaire

LET: Lieu d'enfouissement technique

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MDEIE : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MES: Matières en suspension

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MPO: Pêches et Océans Canada

MRC: Municipalité régionale de comté

MSP: Ministère de la Sécurité publique

MSSS: Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ: Ministère des Transports du Québec

PATP: Plan d'affectation du territoire public

PDE: Plan directeur de l'eau

PPMV : Plan de protection et de mise en valeur

PPRLPI: Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

RADF: Règlement sur l'aménagement durable des forêts

RCI: Règlement de contrôle intérimaire

RNI: Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État

ROBVQ : Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

RSVL : Réseau de surveillance volontaire des lacs

SAD : Schéma d'aménagement et de développement

SGGE : Système géomatique de gouvernance de l'eau

SIH : Système d'information hydrogéologique

SOITEAU : Suivi des ouvrages individuels de traitement des eaux usées

SPBG : Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

TNO: Territoire non organisé

TPI: Terre publique intramunicipale

UAF: Unité d'aménagement forestier

UPA: Union des producteurs agricoles

UQAR : Université du Québec à Rimouski

URLS: Unité régionale loisir et sport

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

ZGIE : Zone de gestion intégrée de l'eau

Liste des lois et règlements cités dans le texte

<u>Fédéral</u>

Loi sur les espèces en péril (LEP) (L.C. 2002, ch. 29)

Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14)

Loi sur la protection de la navigation (L.R.C. (1985), ch. N-22) (anciennement la Loi sur la protection des eaux navigables)

Loi sur les ressources en eau du Canada (L.R.C. (1985), ch. C-11)

Règlement de pêche du Québec (DORS/90-214)

Provincial

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (E-12.01)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1)

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (A-18.1)

Loi sur les forêts (F-4.1) (remplacée le 1^{er} avril 2013)

Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2)

Loi sur la santé publique (S-2.2)

Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40)

Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 21)

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) (Q-2, r. 35.2) (anciennement le Règlement sur le captage des eaux souterraines)

Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14)

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r. 34.1)

Règlement sur les habitats fauniques (C-61.1, r. 18)

Règlement sur les carrières et sablières (Q-2, r. 7)

Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19)

Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) (règlement prochainement en vigueur)

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) (A-18.1, r. 7)